

Délibération n°141/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025	Nombre de présents : 51
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 61
Date d'affichage : 17 juin 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), COUET Micheline, DAVEAU Max, DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (suppléant M. Ragon), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MICHEL Nathalie, MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), PERRIER Benoit, PICARD Christine (pouvoir à M. Giroux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RAVERDEAU Chantal (pouvoir à M. Kotovtchikhine), SOCHON Christian (pouvoir à M. Abry), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Cordet), VASSENT Frédéric, XAINTE Arnaud.

Délégués absents : BOISARD Jean-François, DA SILVA MOREIRA Paulo, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, PRIGNOT Roger, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Jean-Claude FOURNIER

OBJET : Attributions de subventions

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les demandes de subventions des associations « Estivales de Puisaye », « Les anciennes mécaniques Ouainaises », « Les Estivades de Forterre », la Cité scolaire « Pierre Larousse », le « Comité du Souvenir Français de Puisaye-Forterre », le « Château de St Fargeau », l'association « Toucy Vélo-Club » et « Opus Radio »,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Attribue les subventions pour l'année 2025 aux associations comme suit :**

Délibération n°141/2025

a/ Association « Estivales de Puisaye » à Champignelles

Organisation du festival de musique classique itinérant en août = **2 500 €**
(60 voix pour, 1 contre)

b/ Association « Les Anciennes Mécaniques Ouainaises » à Ouanne

10^{ème} manifestation dans le village de Ouanne le dimanche 3 août 2025 = **200 €**
(Unanimité 59 voix pour, Mme Cordier et M. Giroux ne prennent pas part au vote)

c/ Association « Les Estivades de Forterre » à Les Hauts de Forterre

Plusieurs animations culturelles, sportives et festives prévues cette année = **5 000 €**
(Unanimité 59 voix pour, Mme Cordier et M. Giroux ne prennent pas part au vote)

d/ Cité scolaire « Pierre Larousse » à Toucy

Publication des Rencontres internationales de l'autonomie prévue aux presses universitaires de Rennes = **1 500 € (60 voix pour, M. Abry ne prend pas part au vote)**

e/ Comité du Souvenir Français de Puisaye-Forterre

Réalisation de Fresques mémorielles pour les 80 ans de la libération de la France en concertation étroite avec les 5 collèges de la Puisaye-Forterre, nettoyage et réfection des tombes des anciens combattants morts pour la France = **500 €**
(Unanimité 61 voix pour)

f/ Château de Saint Fargeau

2^{ème} édition de la Grande Fête du Cheval le dimanche 6 juillet 2025 dans le parc du Château = **200 € (Unanimité 61 voix pour)**

g/ Association « Toucy vélo club »

Course cycliste « La Classique de Puisaye-Forterre » le 28 septembre 2025 = **10 000 €**
(Unanimité 61 voix pour)

h/ OPUS Radio

Antenne radio créée depuis 3 ans, rayonnement sur la Puisaye-Forterre = **6 000 €**
(58 voix pour et 3 contre)

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

- Autorise le Président à procéder au versement et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

